

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 19 juin).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
9 — 02 — — omnibus.
1 — 33 — — soir, —
4 — 13 — — express.
7 — 22 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — — omnibus.
4 — 44 — — soir, —
10 — 30 — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et non payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

On mande de Vienne, le 12 juillet :

Au Reichsrath, discussion du budget de la guerre. Le ministre dit que l'armement de 800.000 hommes impose des dépenses croissantes ; que l'on peut déjà mettre en campagne 650.000 hommes. M. de Beust dit qu'il est nécessaire de mettre l'empire en état de défense, quoique sa maxime soit d'ôter tout prétexte à des dispositions hostiles envers l'Autriche. Mais le moment est propice pour réorganiser l'armée, sans donner lieu à des défiances.

Il ne suffit pas aux Allemands d'agrandir Spandau et Mayence. Les voilà qui veulent agrandir Cologne et Deutz, et en faire une immense tête de pont contre nous.

Il s'agit d'englober des communes entières, comme Ehrenfeld, dans le système des fortifications.

Elles ont reçu ordre de former des commissions pour débattre leurs intérêts devant le gouvernement.

Ehrenfeld a déjà formé sa commission, et les autres communes sont requises de se hâter, « car il n'y a plus de temps à perdre ; » c'est le refrain et le mot d'ordre.

Nous avons le fin mot des répugnances que Victor-Emmanuel a pour séjourner à Rome. Une personne qui a touché de très-près la personne du roi d'Italie nous garantit que celui-ci, fort superstitieux par sa nature, est sous l'influence d'une prédiction qui lui fut faite par une somnambule, d'après laquelle il mourrait au Quirinal dans son lit.

Victor-Emmanuel, qui ne songeait pas, alors qu'on lui fit cette prédiction, à être roi d'Italie et surtout de posséder un trône à Rome, se jura depuis lors de ne jamais mettre le pied dans le palais de Monte-Cavallo.

Obligé d'aller à Rome quand même, il a fait tous ses efforts pour ne pas coucher au Quirinal. On aurait voulu préparer le palais Doria pour recevoir le roi et ménager ses préjugés ; mais on a reconnu que la chose était impossible.

Dès lors Victor-Emmanuel se décida à ne pas se déshabiller et à dormir sur un fauteuil, la tête entre ses mains. C'est ce qui a eu lieu et ce qui explique son empressement à quitter Rome, en sortant de table, le soir même où les fêtes royales furent terminées.

Nous empruntons à la France un petit cancan politique qui nous semble trop curieux pour être passé sous silence :

« Les échos de Versailles répètent des demi-révélation plus surprenantes les unes que les autres sur une visite que M. Gambetta est allé faire au chef du pouvoir exécutif. L'ancien dictateur de Tours, acceptant avec une bonne grâce parfaite les étranges retours de la fortune, se serait montré plein de déférence envers l'homme d'Etat qu'il avait été sur le point de faire arrêter à Bordeaux. M. Thiers, de son côté, passant l'éponge sur les souvenirs irritants, aurait déployé sa plus

charmante affabilité vis-à-vis de son adversaire d'il y a six mois.

Le passé ainsi mis de côté aurait laissé le terrain libre à un échange de vues plein de cordialité sur l'avenir. Après trois heures de conversation, le chef du gouvernement de 1870 et le chef du gouvernement de 1871 se seraient séparés, réciproquement enchantés de se trouver d'accord sur presque tous les points. »

Il y a, dit *Paris-Journal*, deux manières de considérer ces rapprochements étranges qui se font ou se tentent depuis quelque temps.

Ou l'on peut se figurer qu'on assiste à une de ces grandes réconciliations de famille qui ne s'effectuent qu'en présence d'un immense malheur commun ; ou bien on peut s'imaginer qu'on voit des gens brouillés depuis longtemps se donner la main au chevet d'un parent bien malade, mus par une pensée commune, — l'héritage.

Que chacun choisisse la manière d'envisager les choses qui lui conviendra le mieux.

D'un autre côté, on lit dans une correspondance du *Journal de Maine-et-Loire* :

M. Gambetta se défend absolument d'avoir jamais eu la pensée de fonder un journal. — « C'est par les journaux que je l'apprends, » — a-t-il répondu à quelqu'un qui le questionnait à ce sujet. M. Gambetta ne se défend pas moins d'avoir rendu une visite au chef du pouvoir exécutif ; il n'y a là rien qui doive vous étonner. Mais ce que, de mon côté, je puis vous affirmer, c'est que M. Thiers n'a nullement convié M. Gambetta à une entrevue. Ce qui a pu le faire supposer, c'est que le général Faidherbe, qui vient d'être promu grand-officier dans l'ordre de la Légion d'Honneur, a eu deux conversations fort longues avec M. Thiers.

Si j'en crois les indiscrets, il n'aurait été nullement question de politique dans ces entretiens, bien que M. Faidherbe se soit déclaré un des champions du gouvernement de la convention de Bordeaux, mais de la réorganisation de l'armée, sujet sur lequel le général Faidherbe a des vues très-pratiques. C'est là, paraît-il, une des grandes préoccupations de M. Thiers. Les gens à imagination vive en tirent trop vite la conclusion que le chef du pouvoir exécutif entrevoit déjà le moment où il prendra sa revanche sur les Allemands.

Non ! M. Thiers ne se fait aucune illusion sous ce rapport. Il garde sans doute par devers lui l'espoir que la France reprendra par la force des armes ce que la Prusse lui a pris ; mais il ne croit pas l'heure venue. Seulement, il considère au nombre de ses devoirs les plus impérieux de préparer l'avenir militaire de la France. On sait le goût de M. Thiers pour les affaires militaires ; on sait la confiance qu'il a dans les armées ; mais cette confiance repose sur une organisation bien faite et sur la solidité des troupes. C'est à quoi il veut arriver. Il faut donc trouver tout naturel que le chef du pouvoir exécutif s'entoure sur ce sujet des lumières de tous les hommes compétents, et M. le général Faidherbe est un de ceux sur qui l'on peut le plus compter.

Si j'ai mis M. Gambetta en scène à propos du général Faidherbe, c'est parce que le bruit a couru un moment que l'ex-dictateur et l'ex-

commandant en chef de l'armée du Nord étaient d'accord sur les questions politiques et qu'ils avaient comme souscrit un pacte ensemble. Rien n'est moins exact.

Je doute que M. Gambetta puisse compter sur aucun des généraux sérieux de l'Assemblée — et je ne pense pas qu'il s'y en trouve de non-sérieux — pour tenter quelque coup de main. Si l'ex-dictateur a en tête quelque rêve fou, il le combinera avec ses pareils, il cherchera les roseaux politiques de l'Assemblée et de la tourbe révolutionnaire ; mais, après le grand exemple que vient de donner l'armée, les grands devoirs qu'elle vient de remplir, les glorieux horizons qu'elle voit s'ouvrir devant elle, l'ex-agitateur ne doit pas se faire illusion.

ÉCHOS PARLEMENTAIRES.

Les bruits de changements ministériels prennent beaucoup de consistance.

MM. Lambrecht et V. Lefranc changeraient ensemble, dit-on, de portefeuille.

M. Lambrecht, dans toute la discussion sur la loi de décentralisation, n'a pas paru à la hauteur de sa tâche et serait mieux placé au ministère du commerce.

Cette loi de décentralisation qui va déplacer M. Lambrecht se traîne péniblement pour n'amener aucun résultat.

Personne n'en veut.

Les monarchistes, qui se croyaient en majorité dans le pays lorsqu'ils l'ont présentée, s'aperçoivent, par le résultat des élections du 2 juillet, qu'ils n'ont aucune chance d'être les maîtres dans les conseils généraux, et la décentralisation leur devient indifférente.

Les républicains avancés, qui sous l'Empire ne cessaient de demander la limitation des pouvoirs des préfets, ne veulent plus, aujourd'hui que les préfets sont républicains, d'une commission permanente qui pourrait les empêcher de républicaniser le pays.

Le gouvernement, ou du moins le chef du pouvoir exécutif, n'est guère décentralisateur, nous l'avons prouvé avant-hier par des citations de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*.

En somme, la loi sera votée en seconde lecture, mais à une faible majorité.

Lorsqu'elle reviendra pour subir l'épreuve définitive, M. Thiers, qui jusqu'à présent s'est tenu à l'écart, prendra la parole et n'aura aucune peine à obtenir le rejet d'une loi qui a le grand défaut d'avoir été un peu bâclée et de vouloir changer d'un seul coup un régime administratif qui fonctionne depuis soixante-cinq ans, et auquel il ne faut toucher qu'avec de grands ménagements.

Une députation des représentants de Paris a été reçue par M. Thiers.

Les députés étaient chargés d'obtenir la levée de l'état de siège, au moins pendant la période des élections municipales.

Ils devaient aussi exposer au chef du pouvoir exécutif la nécessité politique du retour du gouvernement à Paris.

Nous ignorons le résultat de l'entrevue ; mais l'idée du retour à Paris fait de grands progrès dans la Chambre.

Les députés qui en sont partisans mettent trois arguments en avant :

1° La Chambre n'est pas plus en sécurité à Versailles qu'elle ne le serait au Palais Bourbon. Ce qui fait sa force, c'est sa popularité et la fidélité des troupes chargées de la défendre.

Charles X était à Rambouillet en 1830 ; pourtant les Parisiens n'ont pas été arrêtés par l'éloignement, et les gardes du corps ont dû se retirer.

Si les troupes n'avaient pas tenu à Châtillon et au pont de Courbevoie, l'Assemblée eût-elle été en sécurité à Versailles, lors de la sortie du 3 avril ?

2° L'installation des différents ministères à Versailles coûtera au moins quarante millions.

3° Si vous déplacez le gouvernement, la capitale se déplacera, et, dans dix ans, Versailles se confondra dans Paris par une série de villages qui n'en feront qu'un.

Les partisans de l'opinion opposée répondent :

1° Il est beaucoup plus facile de se défendre à Versailles qu'à Paris, et cela avec une faible force militaire ; les derniers événements l'ont prouvé.

2° La translation des ministères ne coûtera rien, et rapportera même de l'argent au gouvernement.

Il y a une combinaison (que nous avons promis de ne pas divulguer), qui est en ce moment soumise à l'examen du gouvernement, et qui réalise ce problème d'une façon très-avantageuse pour l'Etat.

3° Il est facile d'empêcher l'agglomération, par des décrets interdisant l'établissement de fabriques ou d'usines dans le voisinage de Versailles, et en s'opposant à l'aliénation des forêts domaniales qui entourent le chef-lieu de Seine-et-Oise.

Voilà les opinions pour et contre ; mais, en somme, les partisans du retour à Paris sont en majorité, et la Chambre quittera Versailles le 15 septembre.

Il y a juste un an que le duc de Gramont montait à la tribune du Sénat, et faisait au nom du gouvernement la déclaration belliqueuse que personne n'a oubliée.

Cette déclaration se terminait ainsi :

« Dans les circonstances actuelles, attendre n'est ni de la dignité de la France, ni de la sécurité nationale. Aussi, avec votre concours, avons-nous pris toutes les mesures nécessaires, et nous avons appelé notre réserve. »

Et M. Rouher ajoutait :

« C'est le Sénat qui a été le noble précurseur des sentiments du pays ; Dieu, notre courage et l'épée de la France feront le reste. »

Que d'événements depuis ce jour ! Notre armée vaincue, l'Empire tombé, l'étranger envahissant les trois quarts de la France ; et pour épilogue, l'insurrection la plus formidable qui ait jamais ensanglanté un pays !

D'un commun accord, l'automne prochain semble avoir été choisi par les différents partis politiques pour se réunir et se compter.

L'ouverture de la chasse serait le prétexte tout trouvé à cette classification par groupes tranchés, des hommes politiques actuels.

De grandes chasses sont annoncées pour cette époque à Chambord, qui deviendrait le rendez-vous des légitimistes.

De son côté, le duc d'Aumale convoquerait à Chantilly le ban et l'arrière-ban des orléanistes.

Quant aux bonapartistes, ils sont dès à présent invités à venir chasser chez le duc de Mouchy.

Ajoutons que M. Laurier serait sur le point d'acheter — avec ses économies — le beau château de Pontchartrain, près Rambouillet, appartenant à M^{me} la marquise de Paiva.

M. Laurier, qui aspire à devenir quelque chose dans le parti républicain, se flatte de la douce espérance de réunir ainsi chez lui — toujours à l'occasion de la chasse — ses collègues de la gauche.

Voilà une saison qui s'annonce bien, au point de vue cynégétique.

Maintenant, lequel des quatre partis sonnera l'hallali des trois autres ?

Pour qui ne voit pas le salut de la France dans la restauration du principe de la monarchie traditionnelle, la question du drapeau est logiquement résolue par les trois couleurs; mais, il faut le reconnaître, on peut considérer comme une flagrante anomalie la revendication de ce principe et le rejet de son symbole. A ce point de vue, nous croyons devoir donner place dans nos colonnes aux réflexions suivantes :

« Il est difficile de comprendre comment on peut en même temps songer à clore l'ère des révolutions en réalisant les réformes réclamées par les cahiers des États en 89, et conserver un drapeau à l'ombre duquel s'est accomplie la violation des vœux de la nation !

« Gémir des violences faites à la monarchie, et aimer les couleurs qui lui furent imposées !

« Détester le crime des conventionnels qui firent périr sur l'échafaud le meilleur des rois, et préférer le drapeau trempé dans le sang de la victime !

« Condamner la politique césarienne et les guerres du premier et du second Empire qui ont amené les malheurs de trois invasions et le démembrement de la patrie, et défendre le drapeau des Bonapartes !

« Considérer comme une trahison la conduite d'un prince qui, ayant reçu du roi des bienfaits signalés, se laissa porter au trône le 9 août 1830, après avoir juré le 25 juillet qu'il n'y consentirait jamais, et revendiquer les couleurs dont s'est couvert le parjure !

« Croire que la République nous a conduits par une pente naturelle à la Commune, assassine, brûleuse et pillarde, et vouloir imposer à la monarchie un drapeau dont on a pu retrancher deux lés pour en faire l'étendard du crime !

« Non ! cela ne se peut comprendre, et il est pénible de voir des hommes honorables, en petit nombre, il est vrai, sacrifier ainsi aux préférences des chauvins de la République et de l'Empire.

« De telles défaillances font ressortir plus noble et plus éclatante la loyauté du chef de la maison de Bourbon. Combien il se montre supérieur aux politiques qui, en face des ruines amoncelées par la révolution, ne veulent reconstituer que timidement, et de l'agrément des démolisseurs.

« Le spectacle des hontes, des bassesses, des lâchetés et des crimes qu'ont produits quatre-vingts ans de révolte contre la vérité et la justice ne doit-il pas faire désirer la restauration de ce double principe ? Comment y arriverons-nous ? Sera-ce en confiant le soin de nos destinées à des hommes d'aventure, qui pour maintenir leur œuvre seraient contraints de le nier ?

« Si Henri de Bourbon, dont l'entière droiture est reconnue même de ses ennemis, est incapable de trahir sa conscience, il n'y a qu'un symbole qui résume son honneur sans tache : c'est le drapeau blanc. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

Faits Divers.

EXTRADITION DE M. JANVIER DE LA MOTTE.

Voici sur l'affaire de M. Janvier de la Motte quelques nouveaux détails d'après le *Journal de Lyon* :

« Avant-hier lundi, le gouvernement du canton de Genève a remis, à Bellegarde, entre les mains de l'autorité française, M. Janvier de la Motte, ancien préfet de l'Empire.

« Le gouvernement français en avait demandé l'extradition par voie diplomatique, comme l'exige le traité conclu avec la Suisse.

« Le conseil fédéral suisse, seul juge des motifs de l'extradition, après avoir pris connaissance de toutes les pièces envoyées par le ministre, a reconnu qu'il y avait charges suffisantes contre M. Janvier de la Motte et a ordonné son extradition.

« On sait que cet ancien fonctionnaire est accusé de dix-huit crimes ou délits : faux en écriture publique, faux en écriture privée, détournement de sommes importantes, et notamment d'une somme de 240,000 fr. provenant d'une souscription publique.

« M. Janvier de la Motte a été mené à Rouen. »

— Quelques honorables parlaient hier de l'état de santé de M. Thiers. Il faut vous dire que, quand un homme marquant est aux affaires, on ne manque jamais de lui donner une petite maladie mortelle, dont les atteintes se font sentir de différentes façons.

On disait donc hier que M. Thiers, tout comme l'Empereur autrefois, était sujet à des évanouissements, et que ces jours derniers un de ces évanouissements avait duré quatorze heures. Informations prises, rien de plus faux.

— On lit dans la *France* :

« Voici un trait de mœurs d'un caractère tout démocratique, qui rappelle les États-Unis. Hier, bien que le débat continuât sur l'importante question de la décentralisation, M. Grévy avait cédé le fauteuil à M. de Malleville. — Où donc est l'honorable président de l'Assemblée ? fut la question que s'adressèrent les représentants et le public. — M. Grévy, toujours avocat, bien que le premier dignitaire du pays, avait pour un jour laissé l'Assemblée et était allé plaider à Rouen une affaire considérable.

« Aujourd'hui il reparaitra, et, nous n'en doutons pas, avec l'autorité d'un nouveau successeur oratoire. »

— Le *Moniteur universel* annonce que M. Gambetta opte pour Paris ; il ira probablement à Marseille, dit-il, pour remercier ses électeurs avant de prendre part au travail de l'Assemblée.

— Nous empruntons au *Soir* la nouvelle qui suit :

La commission du budget a été unanime à reconnaître l'urgence d'une réduction considérable dans le personnel des ministères et des grandes administrations publiques.

Cette réduction atteindra, d'après nos renseignements, un quart, et, dans certains services, un tiers de l'effectif actuel des employés et des garçons de bureau.

— La guerre des Parisiens contre les Prussiens semble reprendre. Nous ne faisons que la constater, sans l'approuver ni la blâmer.

L'autre jour trois ou quatre cents ouvriers tailleurs et cordonniers prussiens, se sont rendus chez M. de Valdarsée, leur ambassadeur, pour lui dire qu'ils avaient été repoussés partout où ils avaient été demander de l'ouvrage.

— Si nous en croyons les renseignements très-circonstanciés qui nous sont fournis par une personne à même d'être bien informée, l'administration préfectorale de M. Léon Say laissera dans l'histoire de Paris le souvenir d'un travail colossal.

Il s'agit du repavage de toute la capitale par le procédé Nicholson-Spencer, consistant en briques de bois de chêne ou d'orme, couchées sur un lit de chaux et de béton et recouvertes d'un lit de béton-bituminé, laissant entre chaque rangée de pavés de bois, d'une épaisseur de 15 centimètres seulement, un interstice de 1 à 2 centimètres pour le sabot des chevaux.

La dépense totale pour Paris est évaluée à 200,000,000 de francs, à répartir entre cinq années budgétaires.

Une fois Paris repavé de la sorte, adieu les barricades !

— Beaury, condamné à vingt ans de détention sous l'Empire, pour l'affaire du complot des bom-

bes, et rendu à la liberté par le gouvernement du 4 septembre, vient d'être arrêté de nouveau, à Vaugirard, chez une dame Fournier.

Outre sa participation, bien établie, à la dernière insurrection, il est encore accusé de diverses escroqueries, étrangères à la politique.

— La provocation suivante a été adressée au rédacteur en chef de l'*Eclair*, de Saint-Etienne :

« A M. de Rolland, rédacteur en chef de l'*Eclair*.

» Monsieur.

« Il vous plaît de nous traiter à tout propos de frères ignorants.

« Hier encore la chose vous est arrivée pour la centième fois.

« Peut-être êtes-vous quelque grand génie incompris, autorisé *in petto* à jeter l'épithète d'âne aux autres.

« Mais, comme le fait n'est pas encore établi par démonstration suffisante, je prends la liberté de vous soumettre une proposition :

« Plusieurs des nôtres ont subi, il y a quelque temps, devant le jury *ad hoc*, l'examen de capacité pour l'obtention du brevet complet. Soumettez votre éminent savoir à semblable épreuve. Si vous vous en tirez de la même façon que votre serviteur, il passera volontiers condamnation sur vos dédains superbes.

« Est-ce trop exiger d'un homme si sûr de son mérite ?

« Dans ce cas, voici un duel moins périlleux :

« Présentez-vous dans nos écoles ; entrez en lice contre celui de nos élèves que nous vous indiquerons ; interrogez-le et répondez à ses questions sur l'orthographe, la grammaire, le dessin, l'arithmétique, la géométrie, les arts industriels et le reste : s'il ne vous bat pas à plate-couture, nos frères ignorants s'inclineront avec humilité devant vos jugements.

« Est-ce convenu ?

« Agrérez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de mes sentiments distingués.

» Frère RÉGIS. »

— Il y a longtemps que le *trésor* de Notre-Dame n'avait reçu un aussi grand nombre de visiteurs que depuis quelques jours. La richesse des objets qui le composent, l'intérêt qui peut s'attacher à voir la chasuble que portait Pie VII le jour du sacre de Napoléon, ou la balle — conservée sous verre — qui frappa Mgr Affre sur les barricades de juin, ne suffisent pas à expliquer cette recrudescence de curieux.

Pour la comprendre, il faut se rappeler que ce *trésor*, d'une valeur inappréciable comme souvenirs, a été pendant quelques jours en la possession des fédérés, et s'il existe toujours, si tous les objets, même ceux qui représentent une forte somme d'argent, s'y trouvent encore, cela tient uniquement à ce que les communards, avant de le vendre par lots aux enchères, avaient voulu en former une exposition, où l'on aurait payé à la porte un droit d'entrée, comme dans les clubs.

C'est dans ce but que le *trésor* de Notre-Dame fut transporté au Garde-Meuble, où devait avoir lieu plus tard la vente publique. Les troupes de Versailles, malheureusement, vinrent déranger ces beaux projets.

Voilà ce qui explique la foule des visiteurs. Tout le monde veut voir ou revoir ces précieuses reliques que tout l'or du monde ne pourrait remplacer, et qui ont couru un si grand danger.

Le *trésor*, en effet, est aujourd'hui tel qu'il était avant la Commune, sauf quelques pièces détériorées par le transport et qui en ce moment sont en réparation.

— Un des officiers de la garnison allemande de Nogent-sur-Marne vient d'être victime, dans les circonstances suivantes, de sa présomption :

Un individu avec lequel il causait sur le bord de la rivière lui ayant vanté ses talents de nageur, l'officier allemand lui paria qu'il traverserait la Marne à cheval plus vite que lui à la nage. Le pari fut accepté, et nageur et cavalier se mirent à l'eau.

Mais la Marne était pleine d'herbes, qui, au bout d'une vingtaine de mètres, paralysèrent complètement les mouvements du cheval ; et celui-ci, après des efforts désespérés, et malgré le secours du Français qui avait accepté le pari,

fini par disparaître avec son cavalier. Quand on retira le parieur de l'eau, il n'était plus qu'un cadavre depuis longtemps. L'officier était Prussien.

Tous les habitants s'accordent à plaindre le cheval, qui était une bête magnifique.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le ministre de la guerre reçoit journalièrement un nombre considérable de demandes ayant pour objet le renvoi dans leurs foyers de militaires en activité de service qui sont devenus depuis leur incorporation fils de veuve, aînés d'orphelins de père et mère, etc.

Aux termes des instructions ministérielles, les chefs de corps ont reçu mission d'examiner la position de famille des militaires dont il s'agit, et les généraux divisionnaires sont autorisés à statuer sur le renvoi des intéressés dans leurs foyers.

C'est donc aux chefs de corps que les familles doivent adresser directement leurs demandes avec les pièces à l'appui.

En leur indiquant la marche à suivre en cette circonstance, on croit devoir les prévenir qu'il convient dans leur propre intérêt de s'y conformer pour éviter tout retard.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

EXPLOSION A VINCENNES.

Vendredi, à une heure et quart, une explosion formidable, suivie bientôt de plusieurs autres, s'est fait entendre jusque dans le cœur de Paris. La capsulerie du polygone de Vincennes venait de sauter, et le feu ne tardait point à se communiquer à une salle d'artifices où se trouvait une grande quantité d'obus chargés. Ces projectiles sont projetés jusque dans Vincennes, atteignant quelques personnes.

Tous les pompiers de Paris sont accourus sur les lieux ; malheureusement, on ne peut s'approcher du lieu du sinistre dans un rayon moindre que 200 mètres. On s'attend à tout instant à voir sauter des bâtiments importants remplis de poudre. A six heures, une explosion a encore eu lieu. La terreur est dans Vincennes. On ne croit pas que l'incendie s'étende au fort lui-même.

On a à regretter, jusqu'ici, un nombre considérable de victimes qui, on le craint, s'augmentera encore, le feu n'étant pas éteint.

La nuit dernière s'est passée, ainsi que la journée d'hier, sans qu'il se produisît une nouvelle explosion considérable. De temps en temps, d'heure en heure, quelques obus isolés, ou quelques paquets de cartouches éclatent encore, et c'est tout. On a reconnu l'inutilité de tentative de sauvetage, et l'on se contente d'interdire la circulation dans un rayon de trois cent mètres du monceau de débris et de projectiles.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Marché de Saumur du 15 juillet.

Froment (l'h.) 77 k. 25 94	Graine trèfle 50	—
2 ^e qualité. 74 24 92	— luzerne 50	—
Seigle 75 12	Foin (h. bar.) 780	90
Orge 65 10	Luzerne — 780	85
Avoine h. bar. 50 14	Paille — 780	110
Fèves 75	Amandes 50	—
Pois blancs. . . 80 31	— cassées 50	—
— rouges. . . . 80 31	Cire jaune. . . . 50	175
Graine de lin. 70	Chanvre tillé	—
Colza 65	(52 k. 500) —	—
Chenevis. . . . 50	Chanvre broyé	—
Huile de noix 50 k.	Blanc	—
— chenevis 50	Demi-couleur . . .	—
— de lin. . . . 50	Brun.	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1870.	1 ^{re} qualité 115 à 160
Id.	2 ^e id. 90 à 100
Ordin., envir. de Saumur 1870,	1 ^{re} id. 80 à 90
Id.	2 ^e id. » à »
Saint-Léger et environs 1870,	1 ^{re} id. 75 à 85
Id.	2 ^e id. » à »
Le Pay-N.-D. et environs 1870,	1 ^{re} id. 75 à 80
Id.	2 ^e id. » à »
La Vienne, 1870.	45 à 50
ROUGES (2 hect. 20).	
Souzay et environs 1870.	100 à 120
Champigny, 1870.	1 ^{re} qualité 140 à 200
Id.	2 ^e id. » à »
Varrains, 1870.	» à »
Varrains, 1870	80 à 100
Bourgueil, 1870	1 ^{re} qualité 90 à 120
Id.	2 ^e id. » à »
Restigné 1870.	75 à 85
Chinon, 1870.	1 ^{re} id. 70 à 80
Id.	2 ^e id. » à »

Saumur, imprimerie de P. GODET.